

APPROPRIATION DU FRANÇAIS ECRIT : CAS DU PHENOMENE D'ACCORD D'UNE CLASSE DE « 3^{ème} » AU CAMEROUN¹

Résumé : La problématique de l'usage la langue française en Afrique a toujours alimenté la recherche scientifique et universitaire. La réflexion actuelle s'interroge sur la récurrence et la pérennité des « fautes » syntaxiques dans l'expression écrite des élèves de troisième pourtant outillés par les leçons de grammaire depuis l'école primaire. Ce raisonnement se perçoit comme une pratique sur laquelle il est nécessaire de s'attarder d'autant plus que la norme scolaire vulgarisée par les pouvoirs publics et les enseignants n'a jamais été prise en compte par certains contextes sociolinguistiques. Il se trouve que la socioculture considérée comme un prisme dans les procédés d'écriture de ces élèves, influence majoritairement ces procédés que nous pouvons taxer d'indigène. Or l'expression écrite a toujours été considérée comme étant une langue correcte, pure, réfléchie, normée. Les éléments du corpus que nous avons répertoriés montrent vraiment une langue distincte du français. Les pratiques écrites de la langue française de ces apprenants l'attestent bien. Telles sont des confusions et des généralisations grammaticales relevées dans des copies des élèves. Cet article se propose ainsi de décrire, d'analyser et de comprendre le caractère continuuel de quelques « fautes » d'accord du français écrit des élèves de cette classe à partir de sa forme écrite normative.

Mots-clés : Variation, expression écrite, fautes, norme, socioculture.

APPROPRIATION OF WRITTEN FRENCH LANGUAGE: THE CASE OF AGREEMENT PHENOMENON IN « 3^{ème} » IN CAMEROON

Abstract: The issue of the use the use of French language in Africa has always fueled scientific and academic research. The present reflexion questions about the recurrence and perpetuity of syntactic “mistakes” of “3ème” students in writing, although they learn grammar rules since primary school classes. This logic appears to be a fact which merits attentions because of the norm taught by public power and teachers who did not take in consideration some sociolinguistics context. The notion of socioculture considered as prism in the writing process of student has some influences on these processes we can qualify as “indigenous”. Written expression is always considered though as correct, pure, logic, and normalized. Our corpus in this survey show this language is different from correct French. Writing practices of the students is proving it. Some grammatical confusions and generalization have been record in student's essays. This article envisions describing, analyzing and understanding the perpetual accordance mistakes in written French by students of this class compared to the normative form.

Keywords: Variation, written expression, mistakes, norm, socioculture.

1. Introduction

Certains linguistes comme Blanche-Benveniste (2010 :77) pensent que la langue parlée et la langue écrite ont deux grammaires distinctes. Pour justifier sa thèse, elle illustre un exemple sur la syntaxe interrogative. A ce titre, elle souligne que l'inversion du sujet est assez rare dans le français oral. Blanche-Benveniste (*Ibid.* : 212) énonçait cette situation

¹Mbey Makang Moïse, Goudkoye Florok, CNE (MINRESI)- Cameroun, mozanof@yahoo.fr, florok123@yahoo.fr

quasi absente en français oral. Elle a rapporté que cette structure devient fréquente dès lors que les sujets sont mis dans des situations où la vigilance métalinguistique est accrue. Cette optique de la linguiste française montre que nous avons affaire à deux langues différentes. La première étant la langue des fautes, spontanée, irréfléchie ; la seconde la langue correcte, normative, réfléchie, pure. Cependant, il n'en est rien. Les mêmes règles de grammaire régissent l'oral et l'écrit. La réflexion que nous menons ici ne s'épanche pas sur la différence entre ces deux formes d'expression. Elle concerne l'expression écrite des élèves. Plusieurs études ont déjà été menées sur le français écrit au Cameroun. Nous pouvons citer *la norme endogène dans le français écrit des medias camerounais* (1999), *la langue française des écrivains camerounais : entre l'appropriation, l'ignorance et la subversion* (2004) du Professeur Onguéné Essono etc. Nous ne reprenons pas ici le panorama de ces travaux. Nous voulons mettre un accent sur la pérennité des « fautes » criardes de ces élèves qui pourtant, ont acquis une certaine formation en français depuis la classe de sixième voire le cycle primaire. Ces élèves reçoivent des cours de grammaire et d'orthographe depuis neuf ans et se montrent incapables d'accorder des adjectifs, des verbes en classe de troisième. Le corpus recueilli dans les copies de rédaction soutient notre argumentation. Certes, le phénomène d'accord que nous avons choisi est très complexe en français écrit normé. Pour le maîtriser, il s'agit de bien étudier ses leçons de grammaire et d'orthographe. Déjà outillés par les règles grammaticales et orthographiques, qu'est-ce qui amènent ces élèves de manière pérenne à commettre des « fautes » d'accord dans les copies de rédaction ? Quelle est l'origine des « fautes » ? S'agit-il de l'impact socioculturel ? Si oui comment cette socioculture **influence** t-elle les procédés d'écriture des élèves ? Si non s'agit-il de l'ignorance ou de la complexité du français ? Telles sont des questions auxquelles nous répondrons dans cet article. Notre objectif d'abord est de décrire et d'analyser le phénomène d'accord. Ensuite, il s'agira de faire ressortir des causes de cette incorrection qui semble multiforme.

2. Méthodologie et cadre théorique

En tant qu'enseignant de français dans cette classe, nous avons observé ces élèves durant une longue période entre 2010 et 2012. Nous avons collecté des données dans les copies de rédaction de troisième et de quatrième séquence des années 2011 et 2012. Le corpus qui nous a offert un échantillon d'écart grammatical a été collecté manuellement. Les élèves ont produit une langue exogène qui n'est pas la leur et qui résulte d'un effort de construction. Pour comprendre cette écriture que nous pouvons qualifier *d'indigène*, l'approche syntaxique d'un français non-standard voire endogène suscite beaucoup d'attention pour le choix des outils de description. L'analyse fondée sur l'ethnosyntaxe va faire ressortir des influences culturelles sur la syntaxe du français.

L'ethnosyntaxe initiée par Gabriel Manessy (1994), est une méthode d'analyse qui consiste à comprendre les idiomes nouveaux et leurs interrelations dans un texte et à bien connaître l'origine du soubassement cognitif qui a déclenché ces idiomes. Cet auteur la définit comme :

L'étude des constructions grammaticales qui encodent le plan sémantique des significations culturelles et, au sens large, comme l'étude des contraintes sociales qui pèsent sur les choix grammaticaux et les manières dont la culture influence la description grammaticale elle-même.

Cette méthode d'analyse va permettre de comprendre les procédés par lesquels les élèves qui commettent d'énormes « fautes » d'accord dans leurs copies de rédaction.

3. Présentation de la population d'étude : échantillon des élèves

Les classes de troisième que nous allons étudier sont au lycée bilingue, et au Collège Islamique Cheikh Hamdan, dans la ville de Ngaoundéré au Nord-Cameroun. Elle contient 98 élèves dont 56 filles et 42 garçons. Ces élèves sont dans un contexte de plurilinguisme. Ce qui revient à dire que le français est leur langue seconde. Il est normal que le français qui écrit soit largement influencé par les langues premières des élèves. Les procédés grammaticaux qui sont reproduits sont considérés comme une écriture *indigène*. Cependant si nous nous référons à la norme scolaire, ces élèves n'ont pas un niveau acceptable en français. Les copies de dictée que nous remettons le plus souvent sont catastrophiques. A peine 10 élèves ont la moyenne. Une soixantaine a souvent 00/20. Et c'est très inquiétant pour les élèves qui préparent un examen de BEPC en fin d'année surtout lorsqu'on sait qu'au Cameroun, la note de 00/20 est une note éliminatoire audit examen. Nous avons choisi les copies de rédaction parce que nous avons estimé que c'est un exercice où l'élève se livre à lui-même à reproduire sa pensée. Pour cela, il a librement un choix des mots, un choix du style contrairement à la dictée où ces choix lui sont imposés par l'enseignant.

4. Résultats

L'analyse minutieuse de notre corpus présente des résultats suivants : l'accord en tant que contrainte syntaxique primordiale, présente une grande entorse au niveau des procédés d'écriture des élèves soumis à notre étude. C'est ainsi que nous avons pu noter dans les copies de ces élèves ; les dysfonctionnements d'accord entre le verbe et son sujet, la variabilité du participe passé employé avec l'auxiliaire avoir, l'invariabilité du participe passé employé avec l'auxiliaire être. Dans ces copies, nous avons mentionné le critère d'invariabilité de participe passé avec l'auxiliaire avoir lorsque le complément d'objet direct est placé avant ce participe passé, la variabilité du participe passé des verbes pronominaux admettant une complémentation indirecte. Aussi, niveau de l'accord du participé, soulignons-nous certaines confusions entre l'accord du sujet et celui du participe passé. Quant à l'adjectif qualificatif, c'est la confusion et la généralisation totale c'est-à-dire invariable où il doit être variable, et vice versa. Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire que ces dérapages syntaxiques ne seraient que la non maîtrise des règles d'accord. Ainsi présenté, il nous reste maintenant à entrer dans le vif du sujet.

5. L'accord dans les copies de rédaction

Dans les copies des élèves soumis à notre étude, l'accord apparaît très récurrent par rapport aux autres contraintes syntaxiques que nous ne négligeons pas. Cette récurrence a donc basculé notre choix. Plus précisément, cette contrainte syntaxique est très nécessaire à

l'écriture d'une langue. Au Cameroun à l'examen BEPC¹, une faute d'accord vaut -2. Il est important de noter que le corpus contient beaucoup de « fautes ». Mais nous avons seulement mis en exergue celles qui sont liées à l'accord.

Riegel et al. (1994 : 538) définissent l'accord comme :

Une contrainte exercée par un élément sur la forme d'un ou de plusieurs autres éléments du syntagme ou de la phrase où il figure, et parfois même au-delà. Il s'agit du phénomène de transfert d'une ou de plusieurs catégories morphologiques (genre, nombre et personne) associé à une partie du discours (celles du nom et des pronoms) sur d'autres parties du discours telles que les déterminants, l'adjectif, le verbe et certains pronoms.

Ainsi dans la phrase :

Diverses maisons ont été détruites, car elles étaient toutes vieilles.

Le nom « **maisons** », tête du groupe nominal sujet, a la propriété inhérente d'être féminin, mais est employé au pluriel. Il détermine l'accord de tous les mots de la phrase, sauf la conjonction « **car** » et du participe passé « **été** », qui sont invariables. Le déterminant « **diverses** », les adjectifs « **toutes** » et « **vieilles** », le participe passé « **détruites** » et le pronom « **elles** » portent la marque du féminin (genre) et celle du pluriel (nombre). Les formes verbales conjuguées « **ont** » et « **étaient** » portent la marque de la personne (troisième) et du nombre (pluriel). Tous ces mots sont affectés par l'accord en vertu des rapports syntaxiques et sémantiques qu'ils entretiennent directement ou indirectement avec le nom « **maisons** » ou avec le groupe nominal (GN) dont il est le mot tête.

Au regard de ce qui précède, certaines phrases des données recueillies ne sont pas affectées par ce phénomène comme dans la phrase ci-dessus mentionnée. Nous y retrouvons ainsi un verbe au singulier quand son sujet est au pluriel, l'accord du participe antéposé ou bien adjectivé peut ne pas se faire voire des adjectifs qualificatifs. Ainsi, le verbe avec son sujet, le participe passé et les adjectifs qualificatifs sont les cas que nous étudierons.

6. 1. L'accord du verbe avec son sujet

Parmi les nombreuses variations de forme que connaît le verbe, les marques de personne et de nombre véhiculées par les formes personnelles du verbe sont déterminées par le sujet. En règle générale, le verbe s'accorde en personne et en nombre avec le sujet ou le pronom auquel il se rapporte.

L'accord du verbe avec le groupe sujet renforce la cohésion de la phrase en manifestant la solidarité de ses deux constituants de base, le groupe nominal et le groupe verbal. Riegel et al. (*Ibid.* : 547) pensent que l'accord constitue un critère pour identifier le sujet du verbe, le sujet transmettant ses marques au verbe. Ainsi, l'absence de l'accord dans une phrase crée une incohérence entre les mots variables causant des ambiguïtés syntaxiques voire sémantiques dans une unité phrastique. Pour comprendre comment se présente cette contrainte grammaticale, partons des exemples suivants :

¹ Brevet d'étude de premier cycle

- (1) Les élèves se **plaint** des cours du samedi.
- (2) Je vais rencontre l'histoire d'un couples qui **se sont séparé** dans notre village.
- (3) Nous allons à pied dans ce ruisseau d'ou **part** les animaux. (R.B.N.)
- (4) La plupart des parents **n'a** l'argent pour acheter les fournitures.
- (5) J'**avait** décider que c'est moi qui **va** aller le voir.
- (6) Elles **mangerons** notre part de nourriture.
- (7) Je les ai **déménder** vous **faisez** quoi dans le chambre.
- (8) C'est moi qui **es** partit le premier ouvrir la porte.
- (9) je lui **est** dis tu **est** ou.

En (1), (2), (3) et (4), les verbes conjugués sont au singulier avec les sujets au pluriel ; ce qui revient à dire que le singulier a pris le dessus sur le pluriel apparemment plus complexe à manipuler, si on prend comme référence la norme scolaire. En les analysant, nous nous rendons compte qu'elles sont grammaticalement incorrectes. En (1), nous mentionnons que l'élève a opté pour le singulier à cause de la complexité morphologique du verbe « **se plaindre** » lorsqu'il est conjugué à la troisième personne du pluriel. La faute paraît assez explicite puisque le verbe « **se plaindre** » est un verbe du troisième groupe. Sa conjugaison à cette personne nécessite une transformation, laquelle ne semble pas évidente si on ne connaît pas ses règles de conjugaison. Tel pourrait être le cas de cet élève.

La phrase (2) présente tout autre cas de figure qui est l'usage de l'article indéfini « **un** » au devant un nom pluriel « **couples** ». Il est à noter que l'élève accorde « **couples** » alors qu'il est précédé par de l'article indéfini « **un** ». Ce pluriel est à l'origine de l'accord fautif du verbe « **être séparer** » si nous tenons compte de la syntaxe de la phrase. Cette confusion de déterminant serait à l'origine de l'emploi du verbe au pluriel. Le cas de (3) présente également un autre visage à cause de l'ordre sujet verbe sollicité par l'élève. Cette inversion serait à l'origine de l'usage du singulier par rapport au pluriel puisque l'accord constitue un critère pour identifier un sujet du verbe.

En (4), l'expression « **la plupart** » paraît contrôler la phrase puisque l'accord du verbe dépend elle plutôt que de « **parents** » ; ce qui nous amène à dire qu'un tel cas ne serait pas acceptable en français. En effet, avec les expressions comme (le plus grand nombre, un grand nombre, une infinité, une multitude de...), employés comme déterminants complexes ou pronoms, le verbe se met normalement au pluriel. L'accord au singulier est très rare.

Les phrases (5), (6), (7), (8) et (9) présentent des fautes d'accord des verbes avec les pronoms auxquels ils se rapportent. En (5), « **avait décider** » et « **va** » ont été mal conjugués le premier étant le passé composé et le second le présent de l'indicatif. Ces deux verbes sont rattachés par le « **J'** » et le « **moi** » tous pronom personnel sujet et pronom personnel complément de la première personne du singulier. La terminaison du « **t** » final et la forme infinitive de « **décider** » compliquent davantage le temps du verbe étranger au temps verbal en français. Dans le cas du second verbe « **va** », nous pouvons supposer que c'est « **moi** » qui est à l'origine de cet emploi fautif. Si c'était le « **je** » l'élève pouvait mettre « **vais** » idem pour la phrase (8) où « **es** » a remplacé « **suis** ». Nous pouvons alors dire aux élèves que « **moi** » et « **je** » sont deux pronoms personnels de la première personne du singulier tout comme « **te** » et « **toi** » deuxième personne de singulier, « **il** ou **elle** » et « **se** » troisième personne du singulier.

Dans la phrase (9) nous pouvons dire que le mauvais emploi des deux verbes serait à l'origine de la prononciation. Selon les règles phonétiques, « **est** » et « **ai** », « **es** » et « **est** » se prononcent de la même manière. Seule la maîtrise de la conjugaison peut dissiper ces erreurs. Dans la phrase (7), l'accord fautif de « **faisez** » au lieu de « **faites** » serait à l'origine de la généralisation : le fait que le « **ez** » est la terminaison des verbes conjugués à la deuxième personne du pluriel. Les verbes suivants obéissent également à la même règle. Il s'agit de : **satisfaire**, **dire** mais pas **contredire** qui prend « **ez** » à la deuxième personne du pluriel. Au regard de ce qui précède nous pouvons affirmer que les « fautes » de conjugaison soulignées résultent du contexte plurilinguistique des élèves. C'est dire que les verbes qui sont conjugués prennent la coloration des langues maternelles des élèves. Surtout lorsqu'on sait qu'il existe une différence entre le français et les langues locales. De toute évidence, ces phrases présentent des anomalies syntaxiques au niveau des accords comme le participe passé.

6. 2. L'accord du participe passé

Selon Grevisse (1998 :196), le participe passé est « *une forme modale impersonnelle qui participe de l'adjectif (peut s'accorder en genre et en nombre) et du verbe (peut exprimer temps et voix) et régir un complément* » le participe passé est donc une forme du verbe qui s'emploie avec l'auxiliaire dans les temps composés et dans la forme passive.

Ainsi, l'accord du participe passé est conditionné par les cordes syntaxiques ou cette forme figure :

- Le participe passé est épithète ou apposé. Il s'accorde avec le nom dont il dépend dans les mêmes conditions.

- Le participe passé précédé d'un verbe attributif est attribut du sujet ou du COD. Il s'accorde avec le sujet ou l'objet selon les règles énoncées pour l'adjectif.

Le participe passé précédé de l'auxiliaire « être » est l'élément d'une forme passive. Il s'accorde avec le sujet.

Quand le participe passé est précédé du verbe « avoir », il ne s'accorde ni avec son sujet ni avec le ou les compléments qui lui sont postposés (en fait il reste à la forme non marquée du masculin singulier). En revanche, il s'accorde avec le complément d'objet direct lorsque ce dernier est antéposé au verbe. Cette condition (à savoir l'antéposition de l'objet direct se trouve satisfaite lorsque l'objet direct est :

- Un pronom relatif

- Un pronom personnel conjoint antéposé au verbe. Il s'agit soit de la reprise anaphorique d'un segment d'une proposition antérieure, soit de l'anaphore ou de la cataphore d'un syntagme ou un pronom disloqué en tête ou en fin de phrase.

- Un syntagme ou un pronom détaché en tête de phrase par extraction.

- Un constituant objet d'une interrogation partielle et antéposé au verbe.

Vu sous cet angle, l'accord du participe passé est une difficulté majeure. Pour comprendre ces lacunes partons des exemples ci-après :

(1) *Ce sont des **annonces** qui **ont été faits** ce jour là même.*

(2) *la route que nous **avons choisit** et **pris** cette nuit.*

(3) *Mes valise **ont été faite sortir** par des voleurs dans notre case.*

(4) *Ces femmes **se sont dites** vérité par vérité dans leur chambres.*

(5) *Quand ils sont **venu** ils **on** tous **mangés**.*

(6) *Elles **sont sortit** dans leur chambre en courant.*

(7) *Ce jour là nous sommes partient en foret seul.*

(8) *En marchant seul j'ai vue le serpent noir dans le trou.*

En (1), la déviance syntaxique se manifeste respectivement par l'invariabilité du participe passé conjugué avec l'auxiliaire « être ». En français standard, excepté les participes passés des verbes pronominaux, dont le pronom réfléchi a la fonction du complément d'attribution et ceux des verbes impersonnels ou employés impersonnellement, le participe passé avec l'auxiliaire « être » s'accorde en genre et en nombre avec le sujet ou le pronom auquel il se rapporte. Cette règle semble être ignorée par l'élève qui n'a pas accordé le verbe « faire » qui est précédé de l'auxiliaire « être ». Une pareille tournure pourrait peut-être trouver son explication au niveau du genre du substantif « annonces », lequel paraît être très complexe pour déterminer sa catégorie grammaticale. Aussi, la forme composée de l'auxiliaire être semblerait jouer un rôle dans l'invariabilité de ce participe passé. En effet, seules les formes simples (sont, est, était...) sembleraient être évidentes pour accorder le participe passé. Les formes composées (a été, ont été, avait été...) sont très complexes et sembleraient à notre avis divorcer d'avec l'auxiliaire « être ». Ainsi, l'invariabilité du participe passé dans cette séquence constitue un écart par rapport à la norme de la grammaire qui accorderait le participe passé du verbe « faire » au féminin pluriel puisqu'il se rapporte au substantif « annonces » employé au féminin pluriel.

L'énoncé (2), comme l'énoncé (1), présente une construction défectueuse du participe passé. Il s'agit en effet du participe passé employé avec l'auxiliaire « avoir » précédé d'une complémentation directe qui en français requiert la variabilité du participe passé. Car dans la règle de la grammaire normative du français, le participe passé des verbes conjugués avec l'auxiliaire « avoir » s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct lorsque celui-ci précède le participe passé. Cependant, lorsque le verbe n'a pas de complément d'objet direct, et quand ce complément suit le participe passé, celui-là demeure invariable. Cette structure n'est pas respectée dans la phrase par l'élève et a pour conséquence une lourdeur syntaxique dérogeant à la norme prescrite par la grammaire du français. Le participe « pris » devrait se mettre au féminin parce qu'il est employé avec le syntagme « la route », détaché en tête de phrase par extraction. Cette invariabilité du participe passé trouve son origine dans une phrase par extraction à structure complexe ignorée par l'élève. Celle-ci met en œuvre le procédé emphatique qui associe une locution et une relative, laquelle permet au participe passé de s'accorder en genre et en nombre avec le syntagme nominal ou le pronom détaché en tête de la phrase. Seulement cette invariabilité du participe passé déroge aux règles de la grammaire française qui accorderait « pris » au féminin singulier.

En (3), il s'agit d'une autre forme de participe passé suivi de l'infinitif qui présente une structure très complexe en français. En effet, le cas ici est le verbe « faire » qui dans cette phrase présente une particularité récusée par les règles grammaticales. Ces dernières stipulent que le participe passé du verbe « faire » suivi immédiatement de l'infinitif est invariable parce qu'il fait corps avec l'infinitif et constitue avec lui une périphrase factitive. Cette règle semble découdre avec l'énoncé (3) qui s'observe par une variabilité du participe passé de fait. Telle variabilité s'explique par un phénomène de contamination des participes passés conjugués avec l'auxiliaire « être » qui s'emploient généralement en genre et en nombre avec le sujet. Nous pourrions donc mettre cette confusion sur le compte d'une maîtrise imparfaite de la langue par l'élève en question.

En (4), nous sommes dans la catégorie des verbes pronominaux où l'accord du participe passé dépend en effet de la fonction des pronoms. En observant l'énoncé (4), nous

mentionnons une ambiguïté phrastique d'une variabilité adéquate du participe passé de « **dire** ». Nous pourrions donc considérer la séquence verbale suivante comme un emploi fautif car comme le présent Dubois et Langane (2001 :116) :

Les participes passés des verbes pronominaux réfléchis et réciproques, toujours conjugués avec « avoir » s'accordent en genre et en nombre avec le pronom réfléchi ou réciproque (me, te, se, nous, vous) si celui-ci est un complément d'objet direct. Cependant, les participes passés ne s'accordent pas avec le pronom réfléchi ou réciproque si celui-ci est complément d'objet indirect ou complément d'objet second.

C'est le cas du pronom réfléchi « **se** » qui admet une complémentation indirecte puisque le verbe « **dire** » dans cette phrase admet une transitivité indirecte par conséquent demeure invariable. Un tel emploi fautif s'expliquerait par un phénomène de contamination des participes passés conjugués avec l'auxiliaire « **être** » qui s'accordent en genre et en nombre avec le sujet. Les verbes suivants obéissent également à la même règle : se complaire, se convenir, se déplaire, se mentir, se nuire, se sourire, se succéder, se suffire, se suivre etc.

Dans les phrases (6) et (7) les participes passés avec l'auxiliaire « **être** » ont été mal employés. En (6), le verbe « sortir » a été confondu à la troisième du singulier du présent de l'indicatif voire au passé simple. Quant au verbe « **partir** », la terminaison de la troisième personne pluriel « **ent** » a motivé l'élève qui ignore *a priori* les règles d'accord du participe passé avec l'auxiliaire « **être** ». Dans les phrases (5) et (8) la confusion des participes passés est presque totale. En (5), l'élève accorde le participe passé employé avec l'auxiliaire « **avoir** » et laisse invariable le participe passé employé avec « **être** ». Tout laisse croire que c'est l'ignorance qui le nourrit. Tel n'est pas le cas car la même confusion se retrouve dans la phrase (8) où un autre accorde le participe passé avec l'auxiliaire « **avoir** ».

En substance, l'accord du participe passé a été l'une des difficultés majeures observées dans les procédés d'écriture des élèves. Ces difficultés ont des origines dans moult phénomènes que nous avons mentionnerons après. Pour remédier à ces déviances langagières nous pensons humblement que l'accord du participe passé dépend en effet de l'auxiliaire de la nature du complément et sa place, et, pour les verbes pronominaux de la fonction des pronoms. Qu'en est-il de l'adjectif qualificatif ?

6. 3. L'accord de l'adjectif qualificatif

A propos de l'adjectif qualificatif, Grevisse (1998 : 101) écrit : « *c'est un mot qui varie en genre et en nombre qu'il reçoit par le phénomène d'accord du nom auquel il se rapporte. Il est apte à servir d'épithète et d'attribut.* » Ce qui convient donc à dire que les adjectifs, qu'ils soient épithètes, épithètes détachées ou attributs, ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom ou le pronom auquel ils se rapportent. Dans le cas des épithètes, avec le nom/ou le pronom sujet, dans le cas des attributs sujets, avec le nom ou pronom complément d'objet, dans le cas des attributs complément d'objet. Cependant, certains adjectifs restent invariables, d'autres changent de genre à travers les contraintes syntaxiques. Ainsi défini, l'adjectif qualificatif dans notre corpus présente-il ces cas de figures ; pour comprendre cette catégorie grammaticale, partons des exemples ci-après :

(1) *C'était dans une ville **grand et étroit** que nous partont.*

(2) *A cet époque là, nous étions comme des jeunes recrues **fous** de joie.*

- (3) Dieu merci ce chien nous as pas vu nous sommes les garçons **bénites** de Dieu.
(4) Dans la nuit, mariame toute souriante marcahais en **se brullante** seul avec sa lampe.
(5) L'homme étais habillé d'un pantalon noir et d'une chemise **marronne**.
(6) Dans ce village, les vents **tropicals** soufflait et arrachait les branche d'arbres.
(7) Nous nous rendont chez ces **méchant** gens là.
(8) Les amours **doux** était partagés par nous tous.
(9) Le **nouveau** élève venais à peine d'avoir dix ans.

En (1), nous observons une impropriété d'emploi des adjectifs qualificatifs « **grand** » et « **étroit** ». En effet, « **grand** » et « **étroit** » devraient s'accorder en genre et en nombre avec « **route** » qui est substantif féminin singulier. De telles tournures trouvent leur explication dans l'ignorance des genres de noms auxquels se rapporte l'adjectif qualificatif « **route** ». Dans l'énoncé (2), l'utilisation de l'adjectif « **fous** » masculin pluriel rattaché au substantif féminin pluriel « **recrues** » est fautive. Cela montre que l'élève ignore que « **recrues** » est un substantif féminin bien qu'il désigne des soldats (masculins pluriel) il est un nom toujours employé au féminin. Les substantifs vigies, estafelle, clarinette, sentinelle, obéissent aussi à cet emploi au féminin bien que désignant les hommes.

En (3), le problème d'ambiguïté phrastique est dû à un accord inadéquat de « **bénites** » du participe passé pris adjectivement. Cet emploi susciterait une double faute. D'une part, « **bénites** » est au féminin pluriel alors qu'il se rapporte aux « **garçons** », masculin pluriel. D'autre part, le verbe « **bénir** » présente deux participes passés : « **béni** » qui se rapporte aux entités non sacrées ; (cette journée est bénie), et, « **bénit** » qui recourt aux entités sacrées. Dans ce cas on pourrait dire, « **le pain bénit** » ou « **l'eau bénite** », le pain et l'eau renvoyant aux cérémonies religieuses. Ainsi donc, « **bénites** » tel qu'employé par l'élève constitue un écart par rapport à la norme.

En (4), la particularité syntaxique se situe au niveau de l'accord du participe présent confondu à l'adjectif qualificatif verbal. En effet, « **brûlant** » est un participe présent différent de l'adjectif qualificatif verbal. Chacun a sa forme : le terme participe et son appellation de forme adjectivale. Le participe présent et l'adjectif verbal s'opposent par leur forme : le premier est toujours invariable alors que le second s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel il se rapporte. Dans cet énoncé, le participe présent garde une des propriétés des verbes c'est-à-dire précédé du pronom complément « **se** » alors que l'adjectif au contraire ne peut pas recevoir ce pronom complément ce qui permet d'invalider l'accord de « **se brûlant** ». Un tel emploi trouve son explication dans les différences ci-dessus mentionnées d'une part, et d'autre part par un phénomène de contamination de l'adjectif « **souriant** » qui lui est postposé.

En (5), la déviance syntaxique se manifeste respectivement au niveau de l'adjectif de couleur « **marronne** ». Le français standard stipule que les noms de fleurs ou de fruits employés comme adjectifs qualificatifs ne s'accordent ni en genre ni en nombre puisqu'ils représentent « *les syntagmes nominaux employés adjectivement* » Grevisse, (1998:113). Font exception à ces règles : Écarlate, fauve, écarlate, Mauve, pourpre et rose, indiquant une couleur ne sont plus perçus comme des noms et s'accordent. Il faut noter que le même critère d'invariabilité des adjectifs de couleur s'observe au niveau des adjectifs composés parce que suivis d'un autre adjectif qui les modifie. À titre d'exemple. Elle portait une robe **blanc rosâtre**. Tout compte fait, nous pourrions expliquer cet emploi fautif par contamination. Des adjectifs qualificatifs qui sont des parties du discours variables. Ils

présentent une structure complexe dont dispose le français. Des adjectifs de couleur semblent donc être absents dans les langues natives élèves.

En (6), tout comme les phrases précédentes, cet énoncé présente une construction défectueuse au niveau de l'invariabilité de l'adjectif « **tropicals** » étant rapporté par « **les vents** » nom masculin pluriel. En effet, il y a des adjectifs en « **al** » sans pluriel. Dubois et Lagane (Ibid. : 50) donnent la liste des adjectifs qui se terminent en « als ». Il s'agit en effet de : fatal, banal, banal, final glacial... Cet emploi déroge à la norme prescrite par la grammaire. Un tel emploi s'explique par une minorité des adjectifs en « **al** » qui forment leur pluriel en « **al** » difficile de les restituer dans le lexique du français.

En (7), l'écart syntaxique porte sur l'adjectif qualificatif « **gens** » préposé au substantif *gens*. Du point de vue grammatical, lorsque l'adjectif qualificatif précède immédiatement celui-ci se met au féminin. Dans le cas contraire, il se met au masculin. Cette règle ne s'applique pas lorsque « **gens** » est suivi de la préposition « **de** » et d'un nom exprimant l'état et la qualité. L'énoncé ci-dessus présente alors une incorrection au niveau de « **méchant** ». Nous justifierons cette tournure de l'élève par une maîtrise imparfaite de la langue française.

De même en (8), nous constatons une impropriété adéquate de l'adjectif « **doux** » qui en principe devrait être au féminin pluriel. En effet, le substantif « **amour** » est un nom masculin. Cependant, employé au pluriel, il perd la catégorie du masculin pour revêtir celle du féminin. Par conséquent, les adjectifs qui lui sont postposés ou antéposés se mettent au féminin pluriel. L'élève emploie l'adjectif « **gens** » au masculin à cause de l'ignorance des règles grammaticales.

En (9), l'adjectif qualificatif « **nouveau** » présente une ambiguïté avec le substantif évêque auquel il se rapporte. En français de France, l'adjectif qualificatif « **nouveau** » employé au singulier devant une « voyelle » ou un « **h muet** ». Cette règle n'est pas appliquée lorsque le substantif qui suit cette forme d'adjectif est au pluriel. Cet usage s'expliquerait par cette alternance morphologique entre le singulier et le masculin. Les adjectifs qualificatifs suivants obéissent également à la même règle : **fou, vieux, beau, mou**... Tout compte fait, nous pouvons dire que certains adjectifs qualificatifs dans les données que nous avons recueillies ne s'accordent pas en genre et en nombre avec les noms auxquels ils se rapportent. D'autres par contre, s'accordent quand bien même cet accord ne serait pas autorisé dans la norme régie par la grammaire française.

Au regard de ce qui précède, force est de constater que le phénomène d'accord étudié chez les élèves montre vraiment une incorrection des procédés grammaticaux reproduits. Il est à noter que l'écriture qui est mise en place est largement influencée par les exigences sociolinguistiques. Des élèves qui écrivent ont des langues maternelles qui ont une grande influence sur le français langue seconde. Les recherches entreprises sur le français oral dans les années 90 par le linguiste camerounais Edmond Biloa montrent que les langues camerounaises ne présentent pas les mêmes structures syntaxiques que le français. Par conséquent, le français qui est parlé ou écrit est influencé le substrat. Ceci pourrait expliquer une certaine ignorance sur le phénomène d'accord.

7. Conclusion

En définitive, qu'il s'agisse de l'expression orale ou de l'expression écrite, l'usage de la langue française au Cameroun est largement influencé par la socioculture. Car, la langue française est la seconde langue des locuteurs camerounais francophones y compris des

élèves de cette classe de troisième. Dans l'étude du français oral au Cameroun, Biloa (1999 : 158-159) considère que les écarts de concordance de temps et de mode observés chez les français francophones camerounais sont dus au fait que les systèmes temporels et modaux sont transposés à ceux du français. Les conceptions du temps et des modes ne sont pas les mêmes dans les langues africaines et en français. Les discordances temporelles et modales observées dans le français des locuteurs africains s'expliquent, probablement, par ces différences entre les systèmes de ces familles linguistiques.

Il ne serait donc pas faux d'affirmer que « les fautes » d'accord des verbes, du participe passé et des adjectifs des élèves proviendraient de cette problématique sociolinguistique. Point n'est donc besoin de condamner ces élèves qui s'écartent de la norme de français standard. Cette manière particulière d'écrire de la langue française nécessite un regard particulier, celui du Linguiste. C'est dire que les écarts linguistiques que nous avons relevés ne peuvent pas être considérés comme « des fautes » non plus de l'ignorance ou de la complexité de français comme nous l'avons mentionné pendant l'analyse de cet article. Il s'agit d'une écriture influencée par l'univers culturel des élèves qui n'est pas l'échec d'un acte de communication, mais peut constituer un bruit.

Références bibliographiques

- Benveniste-Claire B., (2010), *Approche de la langue parlée en français*, L'Essentiel français, Ophrys, Paris,
- Biloa, E., (1999), "Les interférences morphosyntaxiques des langues camerounaises dans le français", in Gervais Mendo Zé (éd.), *Le français, langue africaine. Enjeux et atouts pour la francophonie*, Paris, Publisud, pp. 149-167.
- Dubois, J. et Lagane, R., (2001), *Difficultés grammaticales*, Paris, Larousse,
- Durand, M., (1928), *La Grammaire des fautes*, Genève-Paris, Slatkine Reprints,
- Grevisse, M., (1998), *Le Français correct* 5^e édition révisée et actualisée par Michel Lenoble-Pinson Edition « entre guillemets » Duculot, pp.101-203,
- Manessy, G., (1994-a), *Le français en Afrique noire - Mythes, stratégies, pratiques*, Paris, L'Harmattan,
- Mauger, G., (1968), *Grammaire pratique du français d'aujourd'hui langue parlée/langue écrite*, Librairie Hachette,
- Riegel et al., (1994), *Grammaire méthodique du français*, Paris, P.U.F., 1
- Sauvageot, A., (1962) *Français écrit, français parlé*, Paris, Larousse,

Moïse **MBEY MAKANG** est Chargé de Recherche au Ministère de la recherche du Cameroun et Doctorant aux études françaises et francophones de l'Université de Dschang-Cameroun. Ses domaines de recherche sont la variation du français au Cameroun et sa didactique. Auteur de plusieurs publications sur la syntaxe, la pragmatique, la stylistique, la lexicologie, la sociolinguistique, la communication et la didactique du français.

Florok **GOUDKOYE** est Attaché de Recherche au Ministère de la recherche du Cameroun et Doctorant en linguistique française de l'Université de Ngaoundéré-Cameroun. Ses domaines de recherche sont la morphosyntaxe du français au Cameroun et la communication.